

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDÈCHE

Cale de
l'Ardèche



ÉDITO

Pour la troisième fois, j'ai la mission de vous présenter l'activité du CAUE de l'Ardèche pour l'année écoulée.

Une année charnière et riche de faits marquants.

Le premier mot qui me vient à l'esprit pour évoquer ces douze derniers mois, c'est le « **mouvement** ». Le mouvement est inhérent à toute structure vivante, il est indispensable pour avancer, créer et innover. En 2016, l'équipe du CAUE a ainsi connu des départs et des arrivées, avec de nouvelles orientations professionnelles ou des choix personnels. Pour chacun de ces mouvements, le CAUE a su faire preuve d'adaptation dans le respect des personnes, avec la volonté d'assurer la continuité de ses missions.

Le mouvement s'est également retrouvé au sein du réseau des CAUE. La grande union régionale Auvergne Rhône-Alpes se structure et avance, portée par des projets communs.

Au niveau national, ce sont certains textes de loi qui réaffirment les missions et compétences des CAUE : la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui reconnaît aux CAUE le rôle de contribuer à la formation des élus et la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui légitime les CAUE dans leurs apports en matière de paysage. Les choses bougent dans le bon sens.

Le second mot que je voudrais partager avec vous, c'est la « **solidarité** ». La solidarité est indispensable pour construire sereinement dans la durée. Elle a été extrêmement précieuse au CAUE tout au long de cette année.

A ce sujet, je souhaite vous parler à nouveau de l'équipe qui, pendant toute la phase de transition de la direction, a montré son très grand professionnalisme et fait preuve d'une forte capacité d'adaptation.

Ensuite, il y a aussi eu la solidarité du Conseil d'administration dont certains membres m'ont été d'un réel soutien dans le partage des missions et pour m'aider dans les décisions à prendre.

Et puis, il y a eu la solidarité du Département de l'Ardèche qui, dans un contexte financier difficile, a proposé la signature d'une convention donnant au

CAUE une réelle lisibilité pour les années à venir, lui permettant d'envisager de nouvelles perspectives.

Le dernier mot (les derniers....) qui, à mes yeux, représente l'année 2016 est le « **ancrage territorial** ».

Comme le montre le rapport d'activité, les sollicitations des collectivités sont toujours très denses, une soixantaine pour l'année écoulée. Les demandes de conseil de la part des particuliers sont également stables, de l'ordre de 200.

Cette année, nous disposons également de nouveaux indicateurs sur lesquels nous n'avons jamais travaillé auparavant. La satisfaction d'une grande majorité d'utilisateurs des services du CAUE est avérée par le biais d'une enquête réalisée fin 2016.

Avec un taux de retours très important, elle montre une satisfaction générale des bénéficiaires de l'accompagnement du CAUE qui oscille entre 70 et 80 % en fonction des domaines.

Je me réjouis d'autant plus de ces chiffres que l'expérience prouve qu'un solide ancrage territorial est une force sur la durée.

Voilà ! Trois mots pour résumer une année, trois mots porteurs de valeurs positives : le mouvement qui est un facteur incontournable de dynamique, la solidarité qui est la clef essentielle de la réussite collective et l'ancrage territorial qui est indispensable pour mener actions et réflexion à long terme.

En 2016, le CAUE aura donc œuvré pour répondre aux sollicitations du présent.

Il aura également travaillé à préparer l'avenir.

Cet avenir passe par un projet d'orientation 2017-2020, pour lequel je formule le vœu d'une mobilisation du plus grand nombre.

C'est un projet que je porte avec beaucoup de conviction et dont je souhaite qu'il s'appuie sur quelques principes simples :

- > le respect de la spécificité de l'outil CAUE,
- > la bonne utilisation de l'argent public,
- > la recherche de partenariats durables et efficaces.

Je pense que parmi vous, administrateurs et adhérents, chacun peut trouver une place et accompagner ce projet ainsi que sa mise en œuvre.

Je veillerai à offrir les temps de parole nécessaires pour que l'avenir du CAUE soit collectif et ouvert.

Dominique PALIX
Présidente du CAUE de l'Ardèche
Conseillère départementale

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CAUE

3-5

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

6-8

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

9

CONSEILLER LES PARTICULIERS

10

INFORMER ET SENSIBILISER

11

ACTEURS DU CAUE

Membres de l'État

Albert GRENIER, directeur de la D.D.T et un représentant de la D.D.T.
Jean-François VILVERT, architecte des bâtiments de France
Christophe MAUNY, directeur académique des services de l'Éducation nationale

Membres des collectivités locales

Dominique PALIX, présidente du CAUE, conseillère départementale
Sylvie DUBOIS, vice-présidente, conseillère départementale
Christine FOUR, conseillère départementale
Sylvie GAUCHER, conseillère départementale
Christine MALFOY, conseillère départementale
Brigitte ROYER, conseillère départementale

Représentants des professions concernées

Yolaine ARNICHAND, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche (David GRIMAUD lui a succédé en 2017)
suppléant : Guy PELAPRAT
Mireille MICHEL, représentant le conseil régional de l'ordre des architectes
Sylvain NYSIAK, représentant le syndicat des géomètres-experts Drôme-Ardèche
suppléant : Lionnel ROBERT
Patrice PIERRON, représentant l'association régionale du paysage

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche
Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Francis DOUILLET, vice-président de SOLiHA Ardèche
Pierre LAQUET, particulier
Hervé OZIL, maire de Lagorce
Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres
Barbara TOUZOT, plasticienne
Franck de PIERREFEU, conseiller communautaire du Pays de Vernoux

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Amaël RAPHANEAU, Anaïs PIOLET depuis septembre 2016

Personnes invitées avec voix consultative

Jérôme BERNARD, représentant l'association des maires de l'Ardèche (Paul SAVATIER lui a succédé en 2017)
Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats, E.N.S. d'Architecture de Lyon
Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture
Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat
Jean-Paul POULET, président de la chambre de commerce et d'industrie
Michèle GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

Les membres adhérents

- 71 COMMUNES
- 2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- 3 ORGANISMES DIVERS ET PARTICULIERS

L'équipe technique

Isabelle BON - Directrice (Fabrice DI RUSSO lui a succédé en janvier 2017)
Isabelle BARUT - Secrétaire (remplacement de Marie-Ange ANDRÉ)
Wesley BAUDEZ - Infographiste (depuis septembre 2016)
Florent FAYE - Assistant d'études - Architecte
Théo GERBER - Assistant d'études - Urbaniste
Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste (jusqu'en septembre 2016)
Pierre GRULOIS - Infographiste (jusqu'en avril 2016)
Sabine GUIDUBALDI - Chargée d'études - Architecte (arrivée en 2017)
Vincent LHERM - Chargé d'études - Architecte
Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission environnement
Corinne MARZIN - Comptable
Fabienne MÉLINE - Chargée d'études - Paysagiste (depuis septembre 2016)
Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication
Hélène PAGE - Chargée d'études - Urbaniste
Anaïs PIOLET - Assistante d'études - Urbaniste
Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte
Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste



2016 : LES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR LE CAUE

Extension ZA Boissières-Chardiris /// CDC PAYS DE VERNOUX
bâtiment Rhoda Coop /// CANTON RHONE HELVIE Conseil architectural
/// CDC VAL DE LIGNE Cr intercommunale /// CDC VINOBRE
d'activités /// CHARMAYON RHÔNE Révision PLU /// Faisabilité
communaux /// CHARENTAIS RHÔNE Groupe scolaire
Construction service des communes /// CRUAS Procédure
Projets communaux d'activité /// DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
EPORA Connaissance des communes /// GENESTELLE
bâtiments communaux /// GENESTELLE
Bise /// GENESTELLE Aménagement hameaux
/// GENESTELLE Aménagement digue
/// GLUGNON Aménagement espaces publics ///
Aménagement espace école /// La
Elaboration du plan d'urbanisme /// La
en perspective d'urbanisme local
sur-Rhône Aménagement locaux
sociale /// ARDECHE Médi-élaboration PLU
Elaboration du plan d'urbanisme
Aménagement des communes et ancienne
MALBOSC Rénovation des fêtes ///
Aménagement centre village ///
Aménagement locaux communaux ///
OZON Réhabilitation salle des fêtes /// PNR
PAYSANNES Formation enduits à
/// PRANLES Aménagement
école ///
Requalification
/// ROCHESSAUVES
PLU /// RUOMS
de bourg
Opération
/// SCOT
ONALE
stic
et vil-
SILHAC
école
OUVEZE
rsées
Requa-
bourg ///
le-PLAIN
ETIENNE-de-
DROMARDECHE
/// ST-JEAN-le-
cœur de bourg
ST-JULIEN-en-ST-
bâtiment la Poste
publics /// ST-
PLU /// STE-
Urbanisme et projet de
Réhabilitation
urbanisation au
UCEL Aménagement
UZER Projet urbain
/// VERNOSC-lès-
terrain communal
usine /// VERNOUX-en-VIVARAIS
temple /// VESSEAU Aménagement
VILLENEUVE-de-BERG Création nouvelle
Aménagement espaces publics ///

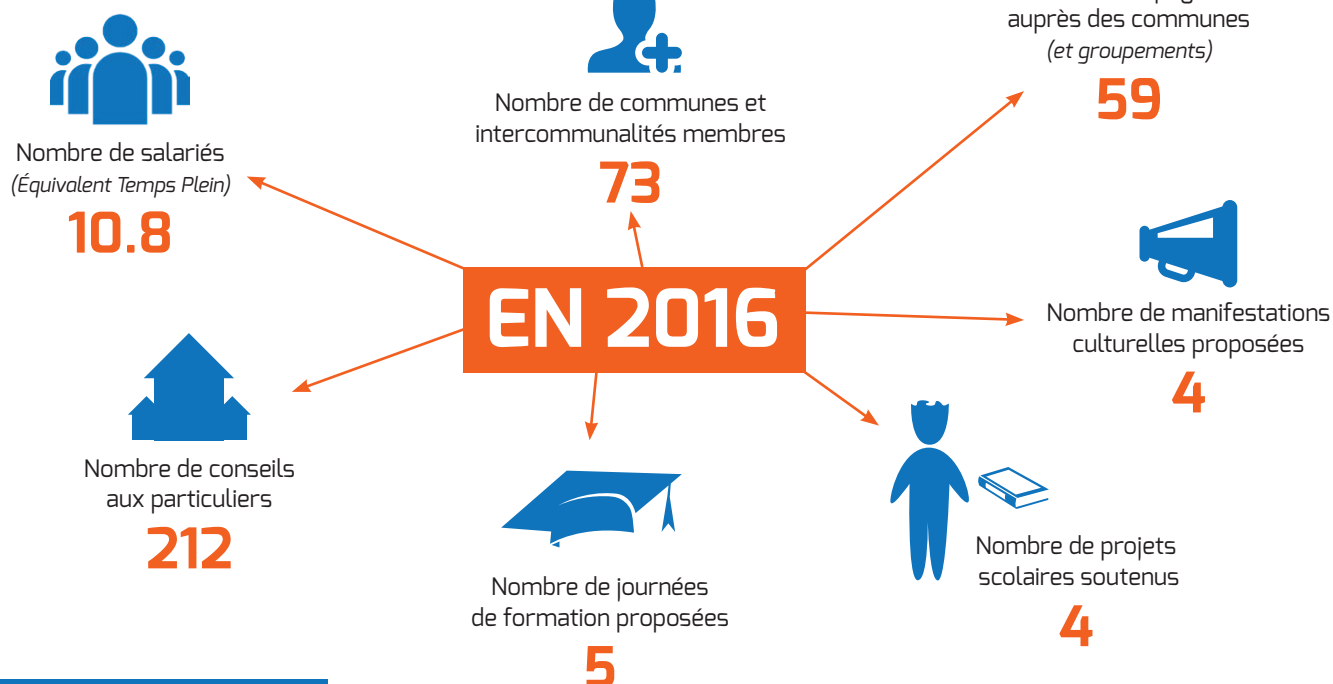
Caue de l'Ardec



ACCONS Réhabilitation école et cuisine été ///
ALBA-la-ROMAINE Révision PLU /// ARCENS
Extension école /// BOULIEU-lès-ANNONAY
Aménagement nouvelle mairie /// BURZET
Projet village et sensibilisation /// CDC
HERMITAGE
ITDT /// CDC

TOURNONNAIS Friche
GORGES ARDECHE
Aménagement
et sensibilisation
Extension zone
bâtiments
/// CHASSIERS
urbanisation
Foncière
communaux ///
Rénovation
Genestelle et
communaux
/// GRAVIERES
JOANNAS
SOUICHE Mise
VOULTE-
action
/// LEMPS
EYRIEUX
gare ///
MERCUR
NOZIERES
litation
- MAISONS
la chaux
ancienne
PRUNET
centre-bourg
Elaboration
Projet cœur
/// SAMPZON
cœur de village
ARDECHE MERIDI-
Elaboration diagno-
«formes urbaines
lagoises» ///
Création nouvelle
/// SM EYRIEUX
VERNOUX Trave-
/// ST-AGREVE
lification centre-
ST-BARTHELEMY-
Révision PLU /// ST-
VALOUX CDC PORTE de
Planification urbaine
CENTENIER Réflexion
Elaboration PLU ///
ALBAN Rénovation
Aménagement espaces
MONTAN Révision
MARGUE-RITE-LAFIGERE
territoire /// TOULAUD
ancienne cuve Projet
pied du village ///
espaces publics ///
Stratégie planification
ANNONAY Aménagement
Réhabilitation ancienne
Aménagement place du
espace publics abords RD 104 ///
mairie /// VINEZAC Révision PLU /// VIVIERS
VOGUE Réaménagement cure

LE CAUE EN QUELQUES CHIFFRES



LES COMPTES

L'année 2016 s'achève sur un résultat positif de 26 354 €.

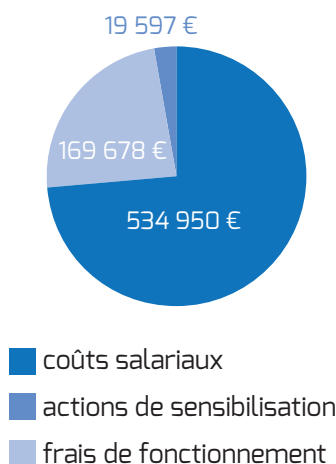
Côté charges, il est à signaler une quasi-stabilité par rapport à l'année 2015.

Si les coûts salariaux diminuent ponctuellement au regard d'une période de vacance de la direction, ceux relatifs aux actions de sensibilisation du public sont en augmentation.

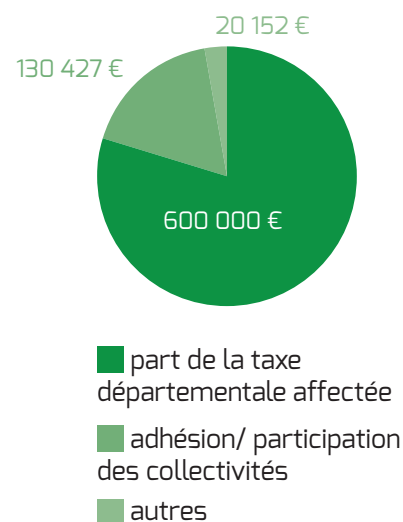
Concernant les produits, la part de la taxe départementale affectée est de 600 000 € conformément à la convention financière passée avec le Département.

Les adhésions et participations des collectivités se maintiennent à un niveau élevé ce qui témoigne d'une forte présence de notre structure sur le terrain au cours de l'année.

CHARGES = 724 225 €



PRODUITS = 750 579 €



DU CAUE AUX CAUE : UNE NOUVELLE UNION RÉGIONALE

L'année 2016 a vu la création d'une nouvelle association. En effet, les 11 CAUE de la région Auvergne Rhône-Alpes se sont réunis à Chazelles-sur-Lyon le 15 juin pour voter la constitution de leur union régionale. Joël Baud-Grasset, président du CAUE de Haute-Savoie, en est devenu le président. Le CAUE de l'Ardèche a pris toute sa place au sein de cette nouvelle structure et Dominique Palix a été élue 2^{ème} vice-présidente.

La volonté a été de mobiliser les équipes, de créer des moments de rencontre entre techniciens des CAUE et de

développer des actions communes à l'échelle de ce nouveau territoire : un travail sur la connaissance du patrimoine du 20^{ème} siècle, une réflexion collective sur la mise en place des trames vertes et bleues au niveau local...

L'union régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes sera un levier pour développer des actions partagées d'envergure. Elle devra permettre une meilleure visibilité et une reconnaissance accrue des CAUE à l'échelle des instances régionales et nationales.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

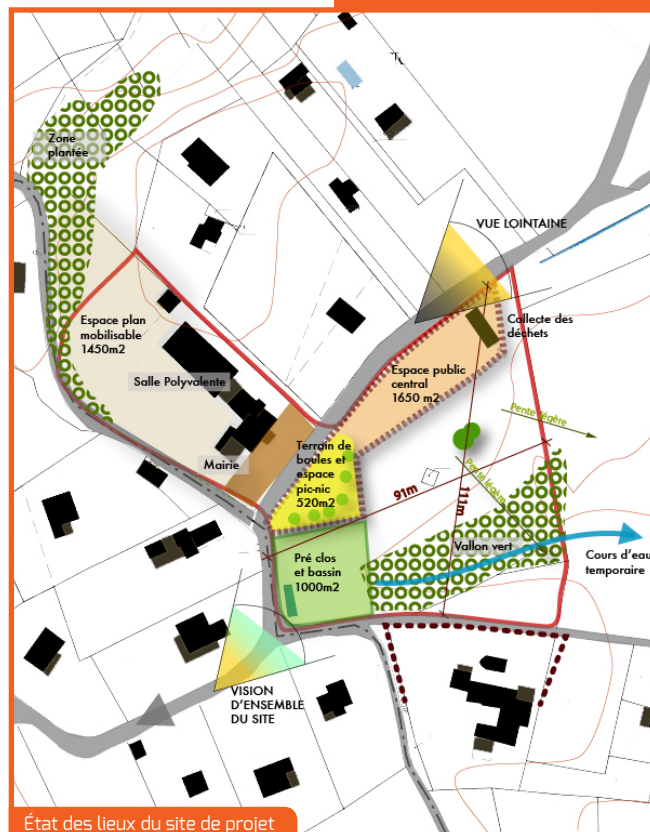
dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable en les aidant à formuler leurs objectifs, à définir une stratégie territoriale, à éclairer et illustrer les décisions et à préparer les conditions des futurs aménagements.

SAMPZON : AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG →

La commune de Sampzon, située en rive droite de l'Ardèche, se structure le long de la RD 161, depuis la rivière jusque sous le rocher qui fait sa renommée. Elle est donc très étirée et ne connaît pas de centralité à proprement parler.

En 2015, suite à la réflexion engagée avec l'élaboration de son document d'urbanisme, la municipalité décide de projeter l'aménagement d'un véritable cœur de bourg mêlant logements, bistrot de pays, salle communale et place du village, le tout sur des terrains stratégiques qu'elle a acquis face à la mairie. Elle sollicite alors le CAUE pour intervenir sur deux volets. Le pré-diagnostic du site doit ainsi permettre de faire ressortir les atouts, contraintes et enjeux d'aménagement du site. L'approche programmatique a pour finalité de définir le nombre et la nature des bâtiments à construire, ainsi que l'usage et la qualité des espaces publics à concevoir pour parvenir à un aménagement de type centre village.

Le programme et la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre ont été menés de concert avec le SDEA (maître d'ouvrage délégué) et Ardèche Habitat (maître d'ouvrage de la partie logements).



État des lieux du site de projet

← TOULAUD : RÉHABILITATION DE LA CURE

Élément remarquable du village promontoire, le site se compose de plusieurs bâtiments (cure & dépendances) et d'espaces extérieurs différenciés (cour intimiste & jardin ouvert sur le paysage). L'objectif est de créer un espace multifonctionnel : accueil communal, salle de réunion, coworking, logements, hébergement touristique...

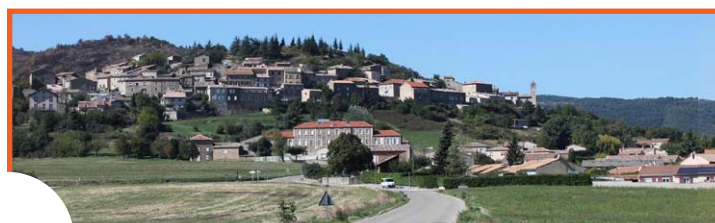
La démarche s'est phasée en plusieurs temps : analyse approfondie, contraintes des affectations envisagées, étude sensible des différents niveaux (architecture existante, accessibilité), mixité des programmes, recherches et propositions de nombreux scénarios.

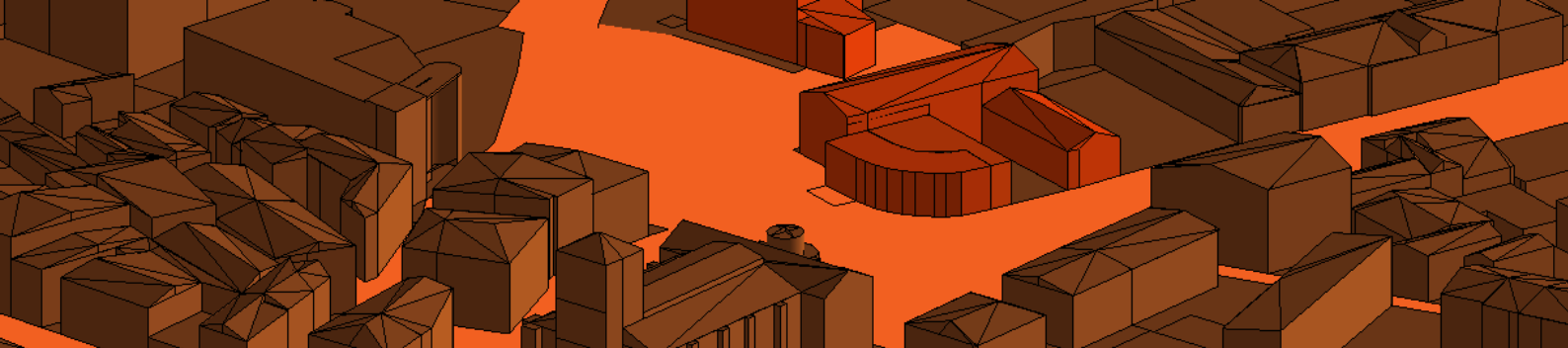
L'étude a fait ressortir un projet, aujourd'hui en phase de maîtrise d'œuvre, répondant aux objectifs municipaux, s'inscrivant dans une démarche qualitative et offrant une nouvelle proposition de cadre de vie aux Toulaudains et aux visiteurs.

En parallèle, le CAUE a également accompagné la commune dans une démarche de révision de son PLU.



Le bâtiment de la cure à réhabiliter





Atelier participatif « J'aime, j'aime pas ! »



Déambulation, le devenir de la traversée

← LA SOUCHE : UN URBANISME PARTICIPATIF

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a pris la compétence urbanisme et a prescrit en décembre 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Pour intégrer au mieux cette démarche, les élus de la commune de la Souche ont souhaité se doter d'un projet communal, élaboré avec les habitants.

C'est donc sous la forme d'une démarche innovante que le CAUE a accompagné la commune et organisé des ateliers de travail et des réunions publiques. Si cette démarche a abouti à la formulation d'un projet d'aménagement pour la commune et la mise à disposition d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères, elle a surtout permis d'aborder et d'échanger sur les différents thèmes relatifs à son développement urbain. L'objectif premier était en effet de sensibiliser sur des sujets complexes et interdépendants qui ne sont généralement évoqués que tardivement avec la population à l'occasion de l'élaboration du document d'urbanisme (enquête publique en fin de processus) et sous l'angle du droit des sols (constructibilité des parcelles). Les modalités d'approche ont été développées de manière à permettre au plus grand nombre de participer et de s'approprier les sujets, en évitant de les traiter uniquement de manière technique.

VAL DE LIGNE : REGROUPER EN CENTRE-BOURG LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE →

La communauté de communes du Val-de-Ligne est dotée de la compétence petite enfance et jeunesse. La collectivité a souhaité regrouper les différentes structures d'accueil (crèche, Relais des Assistantes Maternelles, centre de loisirs), dispersées dans des bâtiments peu fonctionnels, sur un site unique. Ceci permet d'envisager une meilleure articulation des offres d'accueil et la réalisation d'un nouvel équipement confortable et fonctionnel.

Après une évaluation de plusieurs sites potentiels, le choix s'est tourné vers l'aménagement de l'ancienne école communale dans le centre ancien de Largentière. Ce parti pris a été l'un des premiers engagements forts dans une démarche plus globale de revitalisation du centre-bourg.

Le CAUE a donc accompagné la collectivité dans ses réflexions préalables, intégrant l'analyse du site, de ses potentialités et de ses contraintes. Des pistes d'aménagement ont permis d'identifier les grands enjeux du projet et d'associer les différents partenaires, notamment les futurs usagers. La visite d'autres crèches a alimenté le travail de programmation et la question du rôle de l'espace, des matériaux, des couleurs, de la lumière dans l'apprentissage et l'éveil des bébés a été inscrite dans le cahier des charges afin que les architectes s'emparent pleinement de cette thématique.



Projet du pôle enfance et jeunesse (esquisse Biloba architecture)

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que l'ensemble du territoire national soit couvert par un « SCoT » en 2017. Les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) sont des outils de planification qui donnent les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Elus et citoyens volontaires définissent collectivement, à l'échelle de plusieurs communautés de communes, un projet de territoire à 20 ans qui mettra en cohérence les politiques de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'environnement. Le département compte aujourd'hui 5 SCoT.

SCOT DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE : CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DES FORMES URBAINES ET VILLAGEOISES

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale a été officiellement lancé le 19 novembre 2014. Il est porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) et comptabilise 149 communes regroupées en 11 communautés de communes.

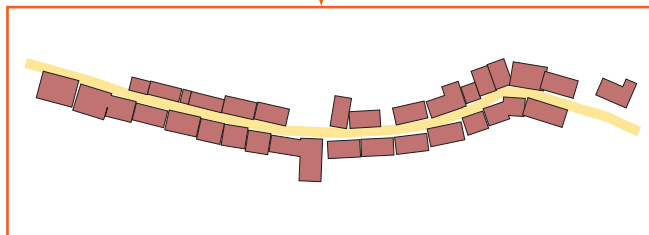
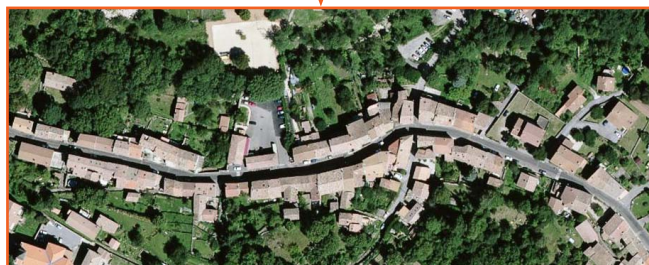
Le SYMPAM a décidé d'élaborer son document en régie, avec l'appui de structures partenaires. C'est ainsi qu'il a sollicité le CAUE afin d'apporter une contribution au diagnostic des formes urbaines et villageoises qui a alimenté le chapitre « analyse paysagère et patrimoniale ».

Un des grands objectifs de ce SCoT est d'organiser son territoire en prenant en compte ses spécificités, et notamment son contexte rural. L'identification des caractéristiques villageoises, urbaines et paysagères du Pays de l'Ardèche Méridionale est une étape essentielle pour proposer une organisation adaptée et répondre aux défis que sont la maîtrise de l'étalement urbain et la limite de la dispersion de l'habitat.

Le CAUE devrait poursuivre son accompagnement dans les mois à venir pour l'animation d'ateliers de formation et de sensibilisation en vue d'une réflexion collective relative à des formes alternatives d'urbanisation. Des exemples concrets viendront illustrer un équilibre possible entre préservation du patrimoine bâti ardéchois et création architecturale contemporaine.



Exemple d'une forme villageoise particulière : le « village rue »



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : UNE CHARTE POUR BIEN FAIRE

Le pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional regroupe 3 communautés de communes et 38 communes.

Afin de répondre avec le plus de pertinence possible aux enjeux du territoire (consommation foncière, réduction des surfaces agricoles, étalement urbain, développement du pavillonnaire, pression touristique, préservation de la qualité et de l'identité des bourgs et villages), les élus ont souhaité se doter d'une charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages, un outil important de sensibilisation et de connaissance des paysages, du patrimoine et de l'architecture.

Le CAUE a accompagné le syndicat mixte du Pays d'Art et d'Histoire dans le recrutement de l'équipe de prestataires chargée de sa réalisation ainsi que dans le suivi de son élaboration.

Cette charte constitue un outil précieux à l'attention des élus responsables de la valorisation de leur territoire mais aussi des habitants et des aménageurs ou bureaux d'étude œuvrant sur ces communes. Elle propose des préconisations méthodologiques, réglementaires (à décliner dans les documents d'urbanisme) mais aussi très opérationnelles.

Après la finalisation des différents documents qui constitueront la charte, le CAUE proposera des outils et des animations permettant aux publics cibles de se l'approprier avec discernement.



Une calade à Saint-Montan

FORMER LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

à la connaissance des territoires, de l'aménagement, du patrimoine bâti et du paysage par des journées de réflexion et des programmes de formation.

PAYSAGE ET CADRE DE VIE : DES ACTIONS TOUT → AU LONG DE L'ANNÉE

Depuis 15 ans, le CAUE de l'Ardèche accompagne les communes pour l'amélioration de leur cadre de vie. La sensibilisation s'organise autour d'un concours « Fleurissement, paysage et cadre de vie » et de formations adaptées aux besoins des collectivités.

Cette année, deux thèmes ont été abordés :

- > pour répondre à la nécessité de trouver une alternative aux pesticides, une information sur la charte « zéro pesticide » a été proposée avec notamment le témoignage de Nathalie Mallet-Torres, maire de Saint-Étienne-de-Serres ;
- > afin d'aider à une gestion cohérente du patrimoine arboré des collectivités, le CAUE a également fait intervenir Corinne Bourgery, ingénieur agronome, urbaniste et spécialiste de ces sujets.

Associés à une 4^{ème} édition de la bourse de dons de plantes et à la mise à jour des guides de plantes adaptées à nos territoires, ces moments d'information contribuent à une qualité du cadre de vie dans le département qui se traduit notamment par de nouvelles communes labellisées à l'échelle de la région. Ainsi trois collectivités rejoignent cette année les précédentes communes lauréates : Desaignes et Lamastre avec une première fleur et Le Pouzin avec une seconde fleur.



Quelques lauréats du concours



Visite de l'opération Habiterre

← URBA SESSIONS : CYCLE DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS

Après une première année consacrée essentiellement à la planification en urbanisme, le CAUE et le PNR des Monts d'Ardèche, co-fondateurs de ce cycle, ont proposé en 2016 trois sujets qui préoccupent régulièrement les élus et les techniciens d'Ardèche :

- > « Autorisations d'urbanisme et qualité architecturale » : le besoin de cette formation s'est fait ressentir suite à la prise en charge de l'instruction du droit des sols par certaines intercommunalités en juillet 2015.
- > « Les nouveaux modes d'habiter » : le territoire ardéchois attire un certain nombre de projets d'habitat alternatif interrogeant parfois leur légalité, leur intégration dans l'environnement ou leur faisabilité. Cette session a été délocalisée dans la Drôme avec l'intervention d'une juriste sur les questions de l'habitat léger, suivie d'une visite de l'opération Habiterre à Die, qui est l'une des plus abouties au niveau régional en terme d'habitat intermédiaire participatif.
- > « Revitalisation des centres bourgs » : en abordant un sujet d'actualité sensible en Ardèche, la formation avait pour objectif de montrer de nombreux retours d'expériences et les leviers possibles pour redynamiser un centre-bourg.

Quelques chiffres sur les Urba Sessions de 2016 :

- > 150 personnes présentes
- > 50 à 70 % d'élus selon les sessions
- > Des intervenants locaux mobilisés : DDT, ABF, Département, EPORA, ADIL, CAUE, élus



CONSEILLER LES PARTICULIERS

qui souhaitent construire, rénover, réhabiliter, lors de permanences architecturales gratuites dans tout le département.

1. <i>Chlorophyll a</i> (mg/g) = $\frac{12.72 \times \text{OD}_{660} - 0.45}{1000}$ 2. <i>Chlorophyll b</i> (mg/g) = $\frac{22.9 \times \text{OD}_{660} - 1.82}{1000}$ 3. <i>Chlorophyll a + b</i> (mg/g) = $\frac{35.62 \times \text{OD}_{660} - 2.27}{1000}$ 4. <i>Chlorophyll index</i> = $\frac{\text{Chlorophyll a} + \text{Chlorophyll b}}{2}$	1. <i>Chlorophyll a</i> (mg/g) = $\frac{12.72 \times \text{OD}_{660} - 0.45}{1000}$ 2. <i>Chlorophyll b</i> (mg/g) = $\frac{22.9 \times \text{OD}_{660} - 1.82}{1000}$ 3. <i>Chlorophyll a + b</i> (mg/g) = $\frac{35.62 \times \text{OD}_{660} - 2.27}{1000}$ 4. <i>Chlorophyll index</i> = $\frac{\text{Chlorophyll a} + \text{Chlorophyll b}}{2}$
--	--

← CONSEIL AUX PARTICULIERS : UNE APPROCHE VARIÉE

Les particuliers sollicitent les architectes conseillers sur des problématiques larges : architecture, construction, financement, urbanisme...

Un peu plus de 200 rendez-vous ont été effectués cette année sur les 13 points de permanences du département. Les conseils sont très majoritairement réalisés pour des particuliers locaux.

Les différentes contraintes, évolutions réglementaires ainsi que l'intérêt grandissant pour le bien construire ont pour incidence des questionnements nombreux et pointus de la part des pétitionnaires.

Les rendez-vous permettent également d'aborder la reconfiguration de l'instruction des autorisations de construire ainsi que d'informer sur le rôle des opérateurs, structures ou intervenants liés à l'acte de bâtir, tout en s'inscrivant dans la transition énergétique et le développement durable.

Ces permanences sont aussi des moments d'échanges avec les habitants, un relais du CAUE et de ses actions sur le territoire ardéchois.

GRAND SITE GORGES DE L'ARDÈCHE : GUICHET UNIQUE ➡

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a sollicité le CAUE dans le cadre de l'Opération Grand Site du Pont d'Arc. A l'origine en 2014, il s'agissait à la fois de proposer une assistance auprès des pétitionnaires ayant déposé une demande d'autorisation préalable à un dispositif publicitaire et de rédiger le cahier des charges pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères à destination des hébergements touristiques.

Au fil de l'avancement du projet, la mission a évolué dans deux directions :

- > Participation à un « Guichet unique » mis en place en 2015 et rassemblant les services instructeurs afin d'accompagner les établissements touristiques du site classé du Pont d'Arc et de prévenir un risque de banalisation en conseillant chaque porteur de projet techniquement et administrativement sur la base du cahier de recommandations. Depuis 2016 plusieurs projets ont été suivis : les enseignes de la quasi-totalité des établissements touristiques, une rénovation d'hôtel, une création de clôture et de terrasse, l'extension d'une construction individuelle...
- > Participation à la « cellule technique » mise en place afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement de l'Opération Grand Site visant à préserver et restaurer sa qualité paysagère.

INFORMER ET SENSIBILISER

pour développer la culture de la qualité du cadre de vie et de l'environnement par l'organisation de conférences, séminaires, expositions et interventions scolaires.

SOUS LE SIGNE DES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des lieux vivants, en perpétuelle mutation. Nos habitudes et nos usages les façonnent, de même que les aménagements dont ils font l'objet. Parce que nous sommes tous responsables de la manière d'habiter ces bouts de territoire, l'équipe du CAUE a fait le souhait que chacun ait l'envie de réinvestir les centres-villes et les espaces publics qui l'entourent.

Collégiens, lycéens, badauds, amateurs ou curieux, ils ont été plus de 300 à nous suivre dans cette démarche.

- > Le 8 novembre à Privas, sous la forme d'un Park(ing) Day, artistes, associations et établissements scolaires étaient conviés à occuper des places habituellement dédiées à la voiture et faire du bitume un espace ludique, chaleureux et coloré.
- > Le 30 novembre et le 1^{er} décembre, le journaliste Olivier Razemon proposait une approche sensible et piétonne de la ville de Privas pour partir à la reconquête des centres-villes.
- > Du 8 juillet au 17 décembre, le CAUE accueillait l'exposition « les cabines raccrochent » du photographe Pascal Preti et offrait ainsi une dernière tonalité aux cabines téléphoniques, dont la disparition en cours modifie les espaces publics et leurs usages.
- > Les 16 et 17 décembre, après une semaine de résidence, le collectif artistique bim a donné à voir, à ressentir et à imaginer les multiples potentialités d'un lieu emblématique de la ville de Privas : l'esplanade Amédée Imbert avec l'escalier et l'ascenseur attenants.



« Park(ing) Day » à Privas - novembre 2016



« Et bim ! un espace public » - décembre 2016



Atelier de sensibilisation à l'architecture

← SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE : LA MAISON UNAL

La maison Unal, label du patrimoine du XX^{ème} siècle et également inscrite au titre des monuments historiques, est un bâti emblématique et remarquable du territoire.

En 2016, le CAUE a mené plusieurs actions autour de ce patrimoine contemporain auprès notamment des élèves de l'école maternelle de Saint-Étienne-de-Boulogne et, dans le cadre du mois du film documentaire, auprès des usagers des médiathèques d'Aubenas et de Valence (partenariat avec le CAUE 26).

Sur le temps scolaire, les plus jeunes ont bénéficié à la fois de d'un travail en classe s'inscrivant sur la durée et de la visite de cette architecture ronde en voile de béton en compagnie de son propriétaire et constructeur Joël Unal. Dans les médiathèques, une exposition a été réactualisée et mise à disposition par le CAUE, la projection de deux documentaires a été organisée avec la présence du réalisateur Julien Donada et de Joël Unal, et un atelier de découverte a été mis en place pour les enfants.

Ces propositions, avec des approches différentes et pour des publics variés, ont permis de nourrir des échanges autour de l'architecture contemporaine qui se sont révélés particulièrement riches et sensibles.

Plusieurs événements sont organisés en 2017 à l'occasion des 40 ans de la loi sur l'architecture (qui est à l'origine de la création du CAUE).

Vous pouvez consulter notre site www.caue07.fr pour connaître et découvrir davantage l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage (open agenda, publications, événements) ...

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TECTURE
1977 2017

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél : 04 75 64 36 04
caue-07@wanadoo.fr

W W W . C A U E 0 7 . F R

Calle de
l'Ardèche